



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1967

Comité syndical du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

**Rapporteur** : M. DOUCET Grégory

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 20 SEPTEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1967 - COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I- Contexte :**

Créé le 27 décembre 2000, le Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier conseille et coordonne les actions de ses membres en matière de mise en valeur, tant sur le plan culturel que touristique, de l'Aqueduc Romain du Gier mais aussi quant au développement d'activités scientifiques et de recherche afin d'améliorer les connaissances actuelles relatives à cet ouvrage.

Il contribue également à la protection, la sauvegarde, l'entretien et les restaurations de l'Aqueduc.

La Ville de Lyon est adhérente de ce syndicat depuis 2005.

**II- Propositions :**

Actuellement régi par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2021, le Syndicat est composé des 15 communes suivantes : Brignais, Chaponost, Mornant, Orliénas, Chabanière (pour la partie de territoire correspondant aux communes déléguées de Saint Maurice sur Dargoire et Saint Didier sur Riverie), Saint Laurent d'Agny, Sainte Foy lès Lyon, Soucieu en Jarrest, Taluyers, Saint-Chamond, Chagnon, Saint Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Génilac et Lyon.

Chaque commune est représentée au Comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant élus par les conseils municipaux des communes adhérentes.

Par délibération n° 2020/49 du 30 juillet 2020, vous avez désigné les élus suivants pour représenter la Ville de Lyon au sein du Comité du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier :

- Monsieur Sylvain GODINOT en qualité de titulaire ;
- Monsieur Nicolas HUSSON en qualité de suppléant.

Monsieur Nicolas HUSSON ayant démissionné de son mandat d'Adjoint au Maire de Lyon, démission acceptée par le Préfet du Rhône le 5 septembre 2022, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation de son/sa remplaçant-e qui siègera en tant que suppléant-e au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2121-33 et L 5212-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 18 mai 2021;

**DELIBERE**

Monsieur Gautier CHAPUIS est désigné en remplacement de Monsieur Nicolas HUSSON pour représenter la Ville de Lyon en qualité de suppléant, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET